

Le vendredi 04 juin 2010

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'Académie de la
Guadeloupe
Chancelier des Universités
Directeur des Services
Départementaux de l'Éducation
nationale

- Vu le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur maître formateur, modifié par le décret n°91-38 du 14 janvier 1991.
- Vu l'arrêté du 29 octobre 2001 portant organisation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'instituteur ou de Professeur des écoles Maître Formateur.
- Vu la circulaire n°2002-125 du 5 juin 2002 relative à l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur.
- Vu l'arrêté du 01 septembre 2009 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de l'examen du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'instituteur ou de Professeur des écoles Maître Formateur.
- Vu l'arrêté du 6 novembre 2009 fixant la composition de la commission d'agrément des sujets de mémoires.
- Vu l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant la liste des candidats autorisés à concourir au titre de la session 2010.
- Vu le procès-verbal de délibération d'admissibilité en date du 12 février 2010
- Vu le procès-verbal de délibération d'admission en date du 04 juin 2010

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidats admis au Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) au titre de la session 2010 est arrêtée comme suit :

Nom patronymique	Nom marital	Prénom	Option
COUCHI		Véronique	Néant
DELVALLE	LEFORT	Corinne	Néant
GALOU		Georges	Néant
GREDOIRE		Hélin	E.P.S
GUIHENEUF		David	E.P.S
LE CURIEUX		Gil	Néant
LEBLOND		Eric	Néant
MAULINE		Elisabeth	Néant
NAMPY		Murielle	Néant
PERTIN		Patrice	Néant
SIODUD		Valérie	Musique

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

POUR LE RECTEUR
ET PAR DÉLÉGATION
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
Laurent DEVER

Sébastien BERNARD